



Solde bancaire in saisissable? vrai ? ou faux ?

Par **yves orcey**, le **12/12/2009** à **11:06**

Bonjour à tous,rrrrrrLe tresors public à formulée sur mon compte bancaire un avis d' opposition administrative (amende). Ce jour là mon solde était de 230 €, l'avis d'opposition lui était de 375 €. La banque à mis le solde de mon compte à 0€.rrrrrrA t'elle le droit de me laisser sans minimum vital ?. Merci à tous ceux qui vont venir me donner une réponse, cordialement.

Par **ascott**, le **14/12/2009** à **00:22**

vous pouvez vous y opposer si vos gains sont inférieurs au seuil de saisiernc'est le cas si vs êtes au RMIrrnsi c'est le cas, vs opposez auprès de votre banque qui doit vs re-créditer moins ses frais....